

## Tous les CGP n'apprécient pas l'Ordre

Le 03 octobre 2008 par CAROLINE DUPUY

**Censée protéger le titre de conseil en gestion de patrimoine, la proposition de loi visant à la création d'un Ordre professionnel est loin de susciter l'unanimité parmi les associations de CGPI-Cif.**

Jean-Louis Gagnadre, dirigeant d'Ethic Finance à Clermont-Ferrand, candidat malheureux à la présidence de la Chambre des indépendants du patrimoine, est à nouveau sur le devant de la scène. À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du master 2 gestion de patrimoine de l'université d'[Auvergne](#), en octobre 2007, il a demandé à Louis Giscard d'Estaing, député UMP du Puy-de-Dôme et vice-président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, de légiférer sur la profession de CGP et, en particulier, sur la protection du titre. « Si l'on m'avait dit que les événements allaient s'enchaîner si vite, je ne l'aurais jamais cru », s'étonne Jean-Louis Gagnadre.

Accessible aux diplômés d'un master 2

En effet, moins de huit mois après ce colloque, une proposition de [loi](#) relative à la création d'un Ordre de la profession de conseil en gestion de patrimoine a été rédigée. Cette dernière, qui n'a pas été déposée - le député s'est donné le temps de la concertation avec les professionnels concernés avant de la déposer sur le bureau du président de l'Assemblée -, vise à clarifier les conditions d'accès à la profession et celles de son exercice. Et répond à un besoin pressant de protection du consommateur.

Ordre, définition légale de la profession et niveau de diplôme requis pour exercer ce métier figurent parmi les principaux points que les associations de Cif ont souhaité aborder avec le député, que deux d'entre elles ont rencontré fin septembre. C'est ainsi que la Chambre des indépendants du patrimoine, qui soutient ce projet, émet néanmoins certaines réserves. « La proposition de loi précise que la profession est accessible aux diplômés d'un master 2 gestion de patrimoine. Cela va dans le sens de l'objectif que j'ai fixé à dix ans à tous les adhérents, précise Patrice Ponmaret, président de la Chambre. Pour autant, les professionnels en exercice devront pouvoir intégrer l'Ordre et valider les acquis de leur expérience. »

Autre point mis en avant : « La notion d'indépendance devra être clarifiée pour s'assurer que le métier s'exerce de manière libérale. Car la proposition stipule que sont autorisés à porter le titre et à être inscrits au tableau de l'Ordre les conseillers salariés aux conditions qui seront fixées par un [décret](#) à paraître ultérieurement. Mais le projet ne vise actuellement que l'exercice libéral et indépendant. »

Avant l'Ordre, créons un métier

Tout le monde ne fait pas la même lecture. « Les CGP salariés sont compris dans ce texte, estime ainsi **Jean-Pierre Rondeau, président de la CGPC-Cif**. Nous avons été les premiers à faire savoir à Louis Giscard d'Estaing que jamais les banques n'accepteraient d'abandonner le titre de CGP, pas plus d'entrer dans un Ordre. Celui-ci doit concerner tous les modes de distribution, nous devons être sur un pied d'égalité. »

Concernant la protection du titre, la CGPC indique « qu'il est primordial de commencer par créer un métier ». Et de rappeler que le métier de CGP n'est pas réglementé : « Cela passe par une remise à plat du statut de démarcheur et de Cif. »

Elle se pose également la question de savoir « pourquoi un Ordre unique a été retenu, alors que ce qui a fait la richesse des débats récents a été la diversité et la confrontation des propositions des associations de CGPI. Et alors que l'Europe semble vouloir privilégier la disparition des ordres uniques. » Enfin, la CGPC « craint le

caractère franco-français de cette proposition, qui tourne essentiellement autour du diplôme » et s'étonne que « la certification soit totalement ignorée par le projet ».

La proposition de loi qui devrait tenir compte de certaines de ces remarques et de celles à venir de l'Anacofi et de l'ANCDGP, associations prochainement entendues, ne devrait pas être déposée avant le premier trimestre 2009